

Comme je l'ai dit, je n'étais pas préparé à traiter ce sujet ; peut-être que, ce soir, quelques personnes qui viennent d'entendre mes observations auront des remarques à faire ; sinon ce soir, à la prochaine convention, qui, je l'espère, aura lieu à Montréal. En effet, il est plus que probable que l'Union St-Joseph de Montréal s'arrangera de manière à faire continuer cette convention dans le cours de l'été à Montréal ; et nous dévouerons tout le temps nécessaire à la discussion de ce sujet-là.

J'espère que les Sociétaires y songeront ; ceux qui auront des arguments à apporter lors de la prochaine convention pourront le faire ; et peut-être que ce que ces messieurs diront me convaincra qu'il vaut mieux continuer avec le système actuel. Jusque là je demeurerai convaincu qu'il est nécessaire de changer de mode. J'espère que vous me pardonneriez mon peu de préparation ; je vous remercie de votre bienveillante attention.

#### DISCOURS DE M. LACHANCE.

Je ne m'attendais pas à adresser la parole, je suis pas orateur et puis la Société étant représentée par M. Contant, je ne croyais pas être appelé. Je n'ai pas étudié de sujet ; je suis allé fêter avec vous et je profiterai de la circonstance pour vous féliciter. Quant au sujet de l'établissement d'un département d'épargnes par le gouvernement, je crois que ce n'est pas ce qui y a de mieux. Je crois que les sociétés de bienfaisance auraient tort de se rapprocher du gouvernement qui lui, serait obligé de se partager à toutes sociétés, catholiques, catholiques et protestantes.

Je crois que le mode suivi par l'Union St-Joseph de Montréal avec succès depuis quarante ans est le meilleur.

Les charges de la Société sont très fortes, à cause de son âge avancé ; nous avons amassé beaucoup de vieillards et des infirmes qu'il faut aujourd'hui supporter, ce qui est bien le moins puis-ant fait beaucoup pour la Société. Je suis très heureux, malgré qu'on soit en pleine vieillesse et que nous ayons perdu l'an dernier, trois confrères, de dire que notre Société a un surplus. Nous sommes obligés de verser un peu sur tout, sur nos placements etc. Nous avons une propriété qui nous donne un revenu de \$110.00 ou \$115 par mois ; nous retirons le montant des intérêts qui nous aide beaucoup. Sans cela nous serions obligés de verser sur le capital. Le mode suivi par nous

est de prêter aux communautés religieuses et aux fabriques. Nous tenons le moins d'argent possible en banque ; juste ce qu'il faut pour faire face à toute éventualité. Nous avons eu la preuve que c'est le meilleur système. Nous avons un certain montant prêté à la corporation de Montréal, aux Sœurs Grises, de la Congrégation. Je crois que la Société des Artisans prète aux Sœurs du Saint Nom de Jésus, aux communautés religieuses et aux fabriques. C'est certainement le placement le plus sûr et le plus commode. Je crois que, avec le système du gouvernement, les intérêts ne seraient pas toujours les mêmes. Le bureau de poste paie trois ou quatre pour cent ; nous prêtons à cinq, cinq et demi pour des petits montants, et nous avons six de certaines fabriques pour des gros montants.

Je termine ici, en renouvelant mes félicitations et en vous remerciant de votre bienveillante attention.

#### CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS

—DE—

*L'Union St-Joseph de Saint-Hyacinthe*

#### RÈGLEMENTS

##### ART. III.—*De la votation*

1. La votation doit se faire sur toute question en délibération, au scrutin et de la manière suivante :

2. Le Président ordonne au Commissaire-Ordonnateur d'apporter la boîte au scrutin et les marbres. Il appelle les deux auditeurs, en leur absence il nomme deux scrutateurs pour la votation. La boîte est alors ouverte pour constater qu'elle est bien vide, déposée sur une table en face du Président et les scrutateurs prennent place autour de cette table. Le Président fait remise ensuite des marbres à l'un des scrutateurs de la votation.

3. Le Président aura soin alors d'expliquer que la boîte comprend deux urnes, une blanche et une noire ; que le votant, s'il est en faveur de la motion, devra déposer son marbre dans l'urne blanche, s'il est contre dans l'urne noire. Lorsqu'il y a un amendement l'urne blanche représente l'amendement et l'urne noire la motion. S'il y a un sous-amendement c'est l'urne blanche qui représentera le sous-amendement et l'urne noire l'amendement. Après la votation sur un sous-amendement le vote devra se prendre im-